

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2024 à 19 H

Le seize avril deux mille vingt-quatre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Saint Méard de Gurçon sous la présidence de Monsieur Cyril BARDE, maire.

Date de la convocation : 12 avril 2024

Membres présents : Cyril Barde, Paul Delhay, Brigitte Carrier, Gérard Bonnamy, Gilberte Bragagnolo, Jean-Claude Pires, Benoît Radin, Dominique Lejas, Jean-Pierre Mignon et Jérémy Costella

Membres excusés : Jocelyne Arsigny, Laetitia Dubourdy et Aurélie Minaud

Membres absents : Maëva Château et Yoan Rivier

Secrétaire de séance : Brigitte Carrier

Ordre du jour :

- Délibération projet de vente de terrain pour construction de cours de padel,
- Délibération projet de vente d'un bâtiment inutilisé à un artisan.

Délibération projet de vente de terrain pour construction de cours de padel

Monsieur le Maire rappelle la présentation de Messieurs Galbrun et Peytureau. Leur projet est de faire de faire évoluer le terrain de tennis déjà existant en deux terrains de Padel autonomes non couverts dans la largeur du terrain de tennis actuel. Pour ce faire, ils ont besoin d'acheter la parcelle pour une surface de 1000 m² comprenant le terrain de tennis et le cabanon attenant.

Les avantages :

- * Côte à côte avec un terrain de foot et une aire de tir à l'arc
- * Absence de concurrence à -30 kms
- * Facilité d'accès, un parking est déjà exploité pour les activités sportives existantes
- * Les terrains sont sur un axe routier avantageux (entre Ste Foy et Montpon)

Les terrains seraient en totale autonomie et seraient ouverts à tous les publics 7j/7 grâce à la mise en place de réservations en ligne. Ils projettent de donner un libre accès gratuit 1 fois par mois à l'école de St Méard de Gurçon afin de faire découvrir le padel aux enfants et leur donner le goût du sport.

Leurs objectifs :

* A court terme (sur 0 à 12 mois) : avoir les accords nécessaires et le financement pour mener à bien leur projet, monter les 2 terrains autonomes, mettre en place les réservations en ligne, faire connaître le site, organiser de journées portes ouvertes et des tournois et louer 5 créneaux par jour.

* A moyen terme (sur 1 ou 2 ans) : terrains fonctionnels et connus, avoir des sponsors et des partenaires, distribution de boissons

* A long terme (plus de 2 ans) : distribution automatique des boissons, organisation d'événements avec Food-truck, mise en place d'un autre terrain éventuellement couvert.

Les apports pour la commune :

- Création de rencontres et de liens sociaux
- Favorise le partage et la cohésion
- Epanouissement tous publics
- Offrir aux habitants de St Méard et alentours, la possibilité de se dépenser de façon autonome
- Prendre soin de la santé de ses habitants
- Dynamiser la commune et son attractivité territoriale
- Seule commune alentour à avoir des terrains de Padel (et les seuls de la région de façon autonome)
- Offrir un espace de détente sécurisé et accessible à tout moment
- Installation sur du long terme
- Attirer sur la commune des touristes en saison estivale...
- Renforcer l'identité locale (manifestations sportives, tournois...)
- Optimisation d'un terrain peu utilisé
- Gratuité de l'accès à l'école de St Méard de Gurçon

Monsieur le Maire rappelle que lors du précédent conseil municipal, il a été décidé de laisser les demandeurs de faire une proposition financière d'achat. Par mail du 9 avril 2024, ils proposent d'acquérir les 1.000 m² au prix de 4000 € l'ensemble. Pour mémoire, cet emplacement est situé en zone Ne (équipements communaux) du PLUi. Seuls les projets d'équipements collectifs pourront être acceptés.

Le Conseil Municipal, après étude et en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accepter cette offre et de vendre les 1.000 m² de terrain comprenant le terrain de tennis désaffecté et le cabanon attenant au prix de 5.000 € à Messieurs GALBRUN Steven et PEYTUREAU Bastien ; précise que tous les frais inhérents à cette opération seront à la charge des acquéreurs (géomètre, notaire, déplacement des compteurs...); autorise le maire ou un adjoint à signer toutes les pièces et actes relatifs à ce dossier. Il y aura lieu de créer une servitude pour donner un accès au terrain cédé depuis le parking du stade.

Délibération projet de vente d'un bâtiment inutilisé à un artisan :

L'artisan qui avait souhaité faire une proposition d'achat de l'ancien dépôt des cantonniers dans le bourg a retiré sa proposition. En effet, il y a trop de travaux à réaliser pour le remettre en état.

Le maire rappelle qu'en 2020, il avait été prévu de le faire démolir mais l'entreprise concernée ne s'est jamais présentée.

Le conseil municipal décide de demander à l'ATD24 d'évaluer le coût d'une remise en état et le coût d'une démolition. En l'état, il est prévu de la grillager pour en empêcher l'accès.

Demande de relogement d'urgence :

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu une demande de relogement d'urgence pour une dame et ses trois enfants qui se retrouvent à la rue la semaine prochaine. Madame travaille en qualité d'aide-soignante à la maison de retraite de Lamothe Montravel. Il propose de lui faire un contrat de location d'un an au logement 154 rue de Ste Foy. Le conseil municipal fixe le loyer à 600 € mensuel.

Divers :

Monsieur Bonnamy demande s'il est possible d'installer un banc sur le parvis de la mairie. Il a constaté que des gens de passage s'assoient sur les marches pour se reposer ou se restaurer avant de reprendre la route.

Fin de séance à 20 h 30

Le Maire,

Cyril Barde

Fait à St Méard de Gurçon, le 22 avril 2024
Le secrétaire de séance,

Brigitte Carrier

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES EN SEANCE DU 16 AVRIL 2024

2024-20 : vente de 1000 m² au stade comprenant le terrain de tennis et le cabanon attendant